



## ASSEMBLÉE — 37<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### DÉCISION N<sup>o</sup> 3

À la sixième séance de sa 37<sup>e</sup> session, le 7 octobre 2010, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

59/1 présentée dans la note A37-WP/383, sous réserve du remplacement de « *Rappelant* » par « *Se reportant à* » et de « A36-26 » par « 61/1 » dans le premier paragraphe des considérants, qui se lirait :

« *Se reportant à sa Résolution 61/1, Appendice C, relative à la ratification des instruments qui ont été élaborés et adoptés sous les auspices de l'Organisation, »*

60/1 présentée dans la note A37-WP/383, sous réserve du remplacement de « *Rappelant* » par « *Se reportant à* » et de « A36-26 » par « 61/1 » dans le premier paragraphe des considérants, qui se lirait :

« *Se reportant à sa Résolution 61/1, Appendice C, relative à la ratification des instruments qui ont été élaborés et adoptés sous les auspices de l'Organisation, »*

61/1 présentée dans la note A37-WP/383

— FIN —